



Image : fahribaabdullah14, Pixabay

Directeur général ou directrice générale, Planification et réglementation

#R002-2024

## Principales attributions

- Relevant de la présidente ou du président, le directeur général ou la directrice générale – Planification et réglementation gère les activités des trois directions sous sa responsabilité : deux directions générales adjointes, réglementation, principalement responsables des dossiers réglementaires d'Hydro-Québec Distribution, d'Hydro-Québec Transport, d'Énergir, s.e.c. et de Gazifère, et la Direction générale adjointe, surveillance et projets spéciaux.
- Dans son rôle, le ou la titulaire du poste dirige le personnel sous son autorité et veille à l'évaluation du rendement, à la détermination des attentes et au respect des conditions de travail, des politiques et des pratiques internes à la Régie en assurant une expertise professionnelle de pointe notamment en économie, comptabilité, finances et génie, adaptée à la nature et à la complexité des matières sous la responsabilité de la Régie.
- Il ou elle valide la qualité des demandes de renseignements, les analyses et les recommandations produites en regard des exigences établies par la *Loi sur la Régie de l'énergie* et des attentes des régisseurs dans le cadre de l'examen des demandes présentées par les entreprises réglementées en matière de tarification, d'investissement, de plans d'approvisionnement et de fiabilité des réseaux de transport d'électricité ou à la suite de plaintes de consommateurs d'électricité ou de gaz naturel.
- Il ou elle prépare des avis sur toute question soumise par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en matière énergétique ou sur toute question qui relève de la compétence de la Régie.
- Il ou elle s'assure de la mise en place et la gestion des moyens de surveillance des prix des produits pétroliers ainsi que la mise en place et la gestion d'un régime obligatoire de normes de fiabilité des réseaux de transport de l'électricité.
- Il ou elle agit à titre de conseiller ou conseillère stratégique auprès de la présidente ou du président en regard de la vision, des orientations stratégiques et du cadre réglementaire de la Régie. Il ou elle collabore, sur une base régulière, avec le Secrétariat de la Régie, la Direction des services juridiques et la Direction de l'administration pour les dossiers réglementaires et la gestion interne. Il ou elle s'assure de la tenue de réunions administratives pour la planification des calendriers et des enjeux réglementaires.
- Il ou elle communique avec le personnel d'autres agences de réglementation au Canada (Régie de l'énergie du Canada, Commission de l'énergie de l'Ontario, etc.) et fréquemment avec d'autres organismes aux États-Unis (Federal Energy Regulation Commission (FERC), North American Electric Reliability Corporation (NERC) et Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC)). Il ou elle exerce un rôle de représentation auprès des regroupements de régulateurs canadiens et américains (CAMPUT) et National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC).
- Le directeur général ou la directrice générale – Planification et réglementation possède une solide expérience en gestion le ou la rendant apte à diriger une direction qui est hautement stratégique pour la Régie de l'énergie. Il ou elle doit assurer une orientation et un leadership stratégiques tant au niveau de la gestion des employés qu'au niveau de l'efficacité opérationnelle de sa direction. Il ou elle est également responsable de poursuivre la mise en place, le développement et l'optimisation des processus et contrôles.
- Son rôle consiste également à accompagner et mobiliser ses équipes vers une culture d'amélioration continue, à assurer une excellence opérationnelle et à offrir une prestation de service exceptionnelle. Il ou elle bénéficie d'une réputation enviable et possède un parcours professionnel avec des réalisations probantes qui sont en lien avec le poste. Il ou elle est en mesure de concilier les intérêts de toutes les parties et fait preuve de neutralité afin d'assurer une prise de décision dans le meilleur intérêt de la Régie.

## A propos de nous

La Régie de l'énergie « Régie » est un tribunal de régulation économique dans le secteur de l'énergie. Créée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1996, la Régie est notamment chargée de fixer les tarifs et conditions de service pour le transport et la distribution de l'électricité de même que pour la distribution, le transport, la fourniture et l'emménagement du gaz naturel. Organisme autonome, la Régie est financée par les redevances et les droits des distributeurs règlementés selon le principe de l'utilisateur payeur. Sa mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

La Régie est formée de douze régisseurs. La structure administrative de la Régie repose sur la présidence, trois directions, soit les Services juridiques, le Secrétariat, la Direction de l'administration, ainsi que sur la Direction générale, planification et réglementation, de laquelle relèvent trois directions générales adjointes.

Montréal, Québec H2Z 1W7 | | Hybride

1 poste disponible

Échelle salariale : de 131 575\$ à 168 416\$

Secteur de travail | Unité organisationnelle :

Direction générale, planification et réglementation

Groupe d'emploi : Gestionnaire

Statut : Régulier temps complet

Horaire : Régulier 35 heures / semaine

Type d'emploi : Permanent/Temps plein

## AVANTAGES

- Possibilité de télétravail
- Rémunération globale et conditions de travail concurrentielles
- Programme d'avantages sociaux et régime de retraite
- Programme de formation et de perfectionnement
- Perspective de carrière diversifiée et intéressante
- Accès facile en transport en commun



## Pour postuler

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature sont priées de transmettre leur curriculum vitae avant 16 h, le 3 juin 2024 à l'adresse électronique suivante : [recrutement@regie-energie.qc.ca](mailto:recrutement@regie-energie.qc.ca).

En nous transmettant votre curriculum vitae, vous consentez à ce que la Régie de l'énergie collecte, traite, communique et conserve vos renseignements personnels conformément à sa politique de confidentialité disponible sur son site Internet.

500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7



Image : fahriabaabdullah14, Pixabay

Directeur général ou directrice générale, Planification et règlementation

#R002-2024

## Description des fonctions

- Participer à l'élaboration de la vision et du plan stratégique en vue d'encadrer l'action de la Régie;
- Fixer les objectifs et les priorités d'action de sa direction afin de permettre la réalisation du plan stratégique et favoriser l'adhésion à la mission de la Régie ainsi qu'aux valeurs et objectifs fixés;
- Proposer des directives, des objectifs et des politiques visant le fonctionnement efficace et optimal de sa direction;
- Voir au déploiement d'une stratégie de gestion et d'intégration des ressources financières, humaines et informationnelles;
- S'assurer que la Régie remplisse son rôle dans un souci de grande cohérence des décisions et des interventions et dans le respect des lois et règlements auxquels l'organisation est soumise;
- Fournir une expertise professionnelle de pointe notamment en économie, finances et génie adaptée à la nature et à la complexité des matières sous la responsabilité de la Régie;
- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles en conformité avec les directives et politiques de la Régie et effectuer la planification budgétaire annuelle de sa direction;
- Voir, par les travaux de recherche, à suivre l'évolution du cadre réglementaire dans le domaine de l'énergie. Cerner et évaluer les enjeux internes et externes qui ont une incidence sur la Régie. Identifier les enjeux potentiellement susceptibles d'affecter négativement la Régie et en faire rapport à la présidente ou au président;
- Participer à des rencontres en présence des régisseurs dans des dossiers dont les enjeux sont très complexes et/ou des précédents peuvent être établis;
- Participer, avec les différentes unités administratives de la Régie, à la conduite de dossiers réglementaires ou administratifs tels que la révision de la *Loi sur la Régie de l'énergie* ou de règlements, le Guide de paiement des frais des intervenants, etc.;
- Assurer la mise en place et la gestion des moyens de surveillance des prix des produits pétroliers;
- Assurer la mise en place et la gestion d'un régime obligatoire de normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité;
- Collaborer à des comités, rencontres ou réunions pour étudier tout dossier en cours dans les opérations de la Régie tel que l'application des conditions de travail, la négociation des conventions collectives, l'élaboration de politiques, etc.;
- Diriger le personnel sous son autorité, évaluer le rendement, déterminer les attentes et s'assurer du respect des conditions de travail, politiques et des pratiques internes de la Régie;
- Impliquer ses employés comme des partenaires dans l'atteinte des objectifs;
- Assumer toute autre responsabilité confiée par la présidente ou le président.

## Habilités professionnelles

- Conduite respectueuse et empreinte de civilité;
- Travail d'équipe;
- Communication efficace;
- Capacité d'adaptation;
- Rigueur;
- Agilité;
- Pensée stratégique;
- Orientation vers les résultats;
- Développement des talents;
- Courage d'agir.

## Exigences

- Détenir un diplôme de premier cycle dans un domaine d'activité pertinent (finances, économie, droit ou ingénierie);
- Un diplôme de deuxième cycle constitue un atout;
- Dix années d'expérience pertinente dans des fonctions similaires, dans le secteur privé, public ou parapublic, dont cinq ans d'expérience en lien avec la règlementation ou dans un environnement qui exige des habiletés comparables;
- Expérience concrète et connaissance du domaine de l'énergie (secteurs de l'électricité, du gaz naturel et d'hydrocarbures). La connaissance des règles de fonctionnement des tribunaux administratifs ou de la fonction quasi judiciaire est un atout;
- Compréhension des enjeux du milieu jumelée à une vision stratégique et opérationnelle;
- Capacité à traiter des dossiers complexes et à faire des recommandations pertinentes;
- Expérience dans un environnement syndiqué (un atout);
- Bilinguisme – français et anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

## Défis du poste

- Poursuivre la mise en place des structures nécessaires pour assumer les nouvelles obligations de la Régie dans le cadre de l'adoption de la Politique énergétique 2030;
- Démontrer la proactivité, l'initiative et le sens de la capacité d'innovation de la Régie;
- Poursuivre l'actualisation, l'implantation et le développement des processus afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la Régie;
- Mettre en place les mécanismes de contrôle assurant la qualité des livrables;
- Développer de nouvelles expertises à l'interne tout en renforçant l'engagement des employés.

## Pourquoi se joindre à la Régie de l'énergie

- Caractère unique – acteur économique majeur;
- Environnement en transformation;
- Portée des pouvoirs;
- Développement de nouveaux domaines de compétence;
- Diversité des dossiers.